



Le contexte global

Superficie : 779 452 Km²

Population: 72M.(68% urbaine: / 32% rurale:) (en 2006)

PIB/hab 2007: 3434 USD

Divisions administratives: 80 départements divisés en arrondissements et communes

Régime: République présidentielle

I La ressource

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	653	867
Ressources en eau renouvelables globales (km3/an)	213,6	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	3037	3439
Consommation totale (km3/an)	39	39,96
Agriculture (%)	74	10
Domestique (%)	15	16
Industrie (%)	11	74

Les précipitations sont inégales sur l'ensemble du pays : de 250 au sud-est à 3000mm/an au nord-est.

Fleuves (longueur totale) : Le pays compte 26 bassins versants avec 9 rivières de plus de 500km. Parmi elles, on peut citer : Kizilirmak (Halys) : 1355 km, Sakarya (Sagaris) : 824 km, Seykan (Sarus) : 560 km. Le Tigre et l'Euphrate prennent leur source dans l'est de la Turquie.

Lacs : Le pays est très pourvu en réservoirs avec plus de 100 lacs naturels comme le lac Van (3712 km²) et le lac Tuz (1500 km²).

La Turquie dispose de nombreux barrages et réservoirs dont celui de l'Euphrate qui est, avec une capacité de 49 km³, l'un des 10 plus grands d'Europe.

I.1 Particularités de la ressource en eau :

Selon les critères de l'OCDE, le pays est en situation de stress hydrique, qui peut notamment s'expliquer par la mobilisation insuffisante des ressources.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs de l'eau

La Turquie a fait de nombreux progrès dans le domaine de l'environnement depuis ces 15 dernières années.

En terme de législation, la Turquie accuse cependant un retard en matière de transposition (acquis communautaire et outils pour la Directive Cadre européenne sur l'Eau entre autres). La structure administrative est également à réétudier puisque de nombreux chevauchements limitent l'efficacité des administrations.

Les compétences en matière de gestion de l'eau longtemps exclusivement réservées à l'administration centrale, tendent à être transférées aux institutions du pays avec une tendance à la décentralisation. Néanmoins, de nombreuses administrations sont impliquées dans ce domaine, ce qui rend difficile la coordination des services entre eux. Le tableau ci-dessous présente les rôles des principales organisations publiques.

3 niveaux hiérarchiques:

Niveau	Organisation	Missions
National	Sous-secrétariat d'Etat au Plan	Définit les priorités politiques et distribue les budgets
	Ministère de l'Environnement et des Forêts	Coordonne les institutions de l'Etat concernées, contrôle la qualité de l'eau et élabore les textes juridiques
	Ministère de la Santé	Contrôle l'hygiène et la qualité de l'eau
Région	Direction générale des travaux hydrauliques de l'Etat (DSI)	Planification, construction et développement de la ressource en eau pour l'irrigation, la gestion des crues et l'eau potable pour les villes de plus de 100 000 hab.
	Direction générale des Services ruraux (GDRS)	Equivalent de la DSI mais pour les villes rurales
Collectivités locales	Municipalités	Planification, construction et gestion des systèmes d'eau et d'assainissement

II.2 Le cadre réglementaire

Outils	Principe	Description	Acteurs concernés
Loi du 11 août 1983 sur l'environnement			National
Lois fixant les compétences	Compétences de la DSI (18 Décembre 1953) Compétences du Ministère chargé de l'environnement (01 Mai 2003)		DSI Ministère de l'environnement

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La planification

Au sein de la DSI, la direction des investigation et planification est en charge des programmes et études majeures pour le développement des 26 bassins hydrographiques du pays.

II.3.2 Les conventions internationales

De nombreuses rivières sont transfrontalières avec la Bulgarie, la Grèce, la Syrie, l'Iraq, l'Iran, l'Arménie et la Georgie. Ces pays ont donc signé un certain nombre de traités pour fixer les règles de gestion des cours d'eau.

La Turquie a par ailleurs signé quelques conventions. En matière de gestion de l'eau : Bucarest sur la protection de la mer Noire (1992), Ramsar sur les zones humides (1994) Barcelone sur la protection de la Méditerranée (2002) et la Convention des Nations Unis sur la lutte contre la désertification en 1998.

II.3.3 La protection contre les inondations

Les inondations sont le deuxième risque naturel du pays après les séismes.

Par son rôle dans la gestion des eaux souterraines et superficielles, c'est la DSI qui est en charge de la gestion du risque d'inondation du pays. En 1998, un plan d'urgence pour les tremblements de terre et les inondations a été élaboré. Différentes organisations sont également impliquées aux différentes échelles de gestion :

- la Direction générale pour les sinistres (AFET) ;
- la Direction générale de la Défense civiles ;
- l'Armée ;
- les administrations locales

II.3.4 Le financement de la politique de l'eau

Une taxe sur la propriété a été créée en 1993. Cependant, la tarification est très disparate sur l'ensemble du pays. La Turquie étant soumise à une inflation fluctuante, les taux sont calculés par les villes elles-mêmes. 2/3 sont attribués à l'eau potable et le tiers restant est destiné à l'assainissement. Il reste cependant insuffisant pour couvrir les dépenses liées à la gestion des services et aux travaux de réhabilitation des ouvrages.

Pour ce qui concerne le financement des projets, la Banque des Municipalités (Iller Bank) apporte son soutien financier et technique aux villes, les rendant très dépendantes. Le sous-secrétaire d'Etat au Trésor est chargé d'approuver les demandes de financement étranger.

Les projets sont donc majoritairement financés par le secteur public qui manque de moyens. Le recours au secteur privé, dont les démarches sont lourdes à mettre en place, reste marginal.

III Les services d'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

- **Eau potable**

Origine de l'approvisionnement en eau potable : 76% d'origine superficielle, 24% d'origine souterraine

Raccordement au réseau public : 95.5% mais seuls 42% sont raccordés à un service de traitement de l'eau potable

Consommation moyenne : 200 l/jour/pers

Disponibilité de la ressource : La capacité totale est estimée à 140 km³ et seuls 112 km³ sont techniquement exploitables. Elle est cependant peu mobilisée puisque en 2005, seuls 39 km³ ont été exploités.

- **Assainissement**

Taux de raccordement 65% raccordé au réseau public, 44% raccordés à un système de traitement

On trouve 138 stations de traitement sur tout le pays. Le nombre nécessaire est estimé par le Ministère de l'Environnement et de Forêts à plus de 2000.

Istanbul a une politique active pour améliorer la qualité de son réseau et s'est, par exemple, lancé dans un plan de recherche des fuites de son réseau.

Contacts

Ministère de l'environnement et des forêts (disponible uniquement en turc)

<http://www.cevreorman.gov.tr/>

Direction générale des travaux hydrauliques

<http://www.dsi.gov.tr/english/>

Mission économique

<http://www.missioneco.org/turquie/index.asp>

Bibliographie et sources d'information

EU Integrated Environment approximation strategy (2007 – 2023) – Republic of Turkey, Ministry of Environment and Forestry – 2006 – 126p

Turkey 2006 Progress report – SEC 1390 Commission Européenne, 2006

Rapport de la DSI sur le bilan de la Turquie en 2006 en ligne sur le site, 83p

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Land and Water Development Division.
2005. *AQUASTAT Information System on Water and Agriculture: Online database*. Rome: FAO.
<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/dbase/index.stm>

Republique Française, Ministère des Affaires étrangères:
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/turquie_242/index.html

Missions économiques
www.missioneco.org

Encyclopédie libre Wikipedia
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Turquie>